Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière : ZEP ICE MELT

Numéro de la matière : 17600C

## Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Zep Inc.

Adresse : 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

| Numéros | d'appel | d'urgence |
|---------|---------|-----------|
|         |         |           |

Pour toute information sur la : Services de conformité - 877-428-9937

fiche technique

Pour toute urgence médicale : Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont

enregistrés

Pour toute urgence liée au : CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont

transport enregistrés.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

## **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

## Aperçu des urgences

| Aspect  | Aérosol contenant un gaz comprimé |
|---------|-----------------------------------|
| Couleur | incolore                          |
| Odeur   | forte                             |

## Classification SGH

Aérosols inflammables : Catégorie 1
Gaz sous pression : Gaz comprimé
Irritation oculaire : Catégorie 2A

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :







Mention d'avertissement : Danger

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet

de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre

source d'ignition.

P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même

après usage.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination

conformément à la réglementation locale.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

## Composants dangereux

| Nom Chimique       | NoCAS    | Concentration [%] |
|--------------------|----------|-------------------|
| alcool éthylique   | 64-17-5  | >= 60 - < 80      |
| éthane-1,2-diol    | 107-21-1 | >= 15 - < 40      |
| dioxyde de carbone | 124-38-9 | >= 1 - < 5        |

## **SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. peau

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rincage. Rincer les veux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance médicale si des symptômes

d'irritation de l'oeil apparaissent et persistent.

En cas d'ingestion Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

> Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf sur instruction du

personnel médical.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, douleur et

éruption cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.

Avis aux médecins : Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

## **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction

appropriés

: Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2)

Monoxyde de carbone

Fumée

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons

doivent être entreposés séparément, dans des enceintes

fermées.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones basses.

Précautions pour la

protection de l'environnement

: Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin

d'élimination.

### **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Toujours remettre le capuchon après l'utilisation.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Conditions de stockage sures

: ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des

objets chauffés au rouge.

Défense de fumer.

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Agents oxydants

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

| No -CAS  | Type de       | Paramètres de   | Base   |
|----------|---------------|---|--|
| 11007.0  |               |   | Dase   |
|          |               |   |  |
|          | d exposition) |   |  |
| C4 47 F  | TIMA          |   | CA AB OEL  |
| 04-17-5  | IVVA          |   | CA AB OEL  |
|          | OTEL          |   | 04 00 051  |
|          |               |   | CA BC OEL  |
|          | VEMP          |   | CA QC OEL  |
|          |               |   |  |
|          |               |   | ACGIH  |
|          | STEL          |   | ACGIH  |
| 107-21-1 | (c)           | 100 mg/m3   | CA AB OEL  |
|          | TWA (à        | 10 mg/m3  | CA BC OEL  |
|          | particules)   |   |  |
|          | STEL (à       | 20 mg/m3  | CA BC OEL  |
|          | particules)   |   |  |
|          | C (aérosol)   | 100 mg/m3   | CA BC OEL  |
|          | C (Vapeur)    | 50 ppm  | CA BC OEL  |
|          | P (vapeur et  | 50 ppm  | CA QC OEL  |
|          | brouillard)   | 127 mg/m3   |  |
|          | C (Aérosol    | 100 mg/m3   | ACGIH  |
|          | uniquement)   |   |  |
| 124-38-9 | TWA           | 5,000 ppm   | CA AB OEL  |
|          |               |   |  |
|          | STEL          | <u> </u>  | CA AB OEL  |
|          |               |   |  |
|          | TWA           | 5,000 ppm   | CA BC OEL  |
|          | STEL          | <u> </u>  | CA BC OEL  |
|          | VECD          |   | CA QC OEL  |
|          |               |   |  |
|          | VEMP          |   | CA QC OEL  |
|          |               |   |  |
|          | TWA           | 5,000 ppm   | ACGIH  |
| 1        | 1             | 1 - /   |  |
|          |               | valeur (Type d'exposition)  64-17-5 TWA  STEL  VEMP  TWA  STEL  107-21-1 (c)  TWA (à particules)  STEL (à particules)  C (aérosol)  C (Vapeur)  P (vapeur et brouillard)  C (Aérosol uniquement)  124-38-9 TWA  STEL  TWA  STEL  VECD  VEMP | valeur (Type<br>d'exposition)         contrôle /<br>Concentration<br>admissible           64-17-5         TWA         1,000 ppm<br>1,880 mg/m3           STEL         1,000 ppm<br>1,880 mg/m3           TWA         1,000 ppm<br>1,880 mg/m3           TWA         1,000 ppm<br>1,000 ppm           STEL         1,000 ppm<br>100 mg/m3           TWA (à 10 mg/m3         10 mg/m3           STEL (à 20 mg/m3         20 mg/m3           particules)         C (aérosol)         100 mg/m3           C (vapeur)         50 ppm           P (vapeur et brouillard)         127 mg/m3           C (Aérosol uniquement)         100 mg/m3           STEL         30,000 ppm<br>54,000 mg/m3           TWA         5,000 ppm<br>54,000 mg/m3           VED         30,000 ppm<br>54,000 mg/m3           VEMP         5,000 ppm<br>9,000 mg/m3 |

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutles les zones de traitement

## Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Protection des mains

Matériel : Gants de protection

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de

travail spécifique.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

et la concentration de la substance dangereuse au poste

de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la

journée de travail.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Aérosol contenant un gaz comprimé

Couleur : incolore
Odeur : forte

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Non applicable
Point de fusion/point de : Non applicable

congélation

Point d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair

Non applicable

Taux d'évaporation : > 1

Inflammabilité (solide, gaz,

liquide)

: Aérosol extrêmement inflammable.

Limite d'explosivité,

supérieure

: Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable Pression de vapeur : 27 hPa (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 0.84 g/cm3

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

: non déterminé

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Chaleur de combustion : > 20 kJ/g

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

Matières incompatibles : Oxydants forts

Produits de décomposition

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

Substances organiques

#### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

## Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une

surexposition

: Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, douleur et

éruption cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS. Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Cancérogénicité:

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par

IARC.

ACGIH Carcinogène confirmé chez les animaux dont l'incidence est

inconnue chez les humains

alcool éthylique 64-17-5

Toxicité aiguë

**Produit:** 

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Toxicité aiguë par voie

orale

: Estimation de la toxicité aiguë : 2,100 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

alcool éthylique:

Toxicité aiguë par voie

orale

: DL50 oral Rat: 7,060 mg/kg

Toxicité aiguë par

inhalation

: CL50 Rat: 124.7 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

éthane-1,2-diol:

Toxicité aiguë par voie

orale

: Estimation de la toxicité aiguë Rat: 500 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

Remarques: La valeur d'estimation de la toxicité aiguë (ETA) de 500 mg/kg a été attribuée pour la classification SGH. Les valeurs DL50 pour la toxicité orale chez les rats dans les données publiées sont > 4 000 mg/kg. Les rats peuvent toutefois métaboliser des quantités appréciables de ce produit chimique, tandis que des effets toxiques sur les humains se

produisent à des doses beaucoup plus faibles.

## Corrosion cutanée/irritation cutanée

## **Produit:**

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

## **Produit:**

Remarques: Irritation sévère des yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

## Cancérogénicité

Donnée non disponible

### Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

## Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

## Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques: Donnée non disponible

## **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### Écotoxicité

Donnée non disponible

## Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** 

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible

octanol/eau
Composants:

alcool éthylique :

Coefficient de partage: n-

octanol/eau éthane-1,2-diol :

Coefficient de partage: n- : Pow: 1.36

octanol/eau

. Dav. 4 00

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

**Produit:** 

Information écologique

supplémentaire

: Donnée non disponible

: Remarques: Donnée non disponible

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

## Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): UN1950, AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1, - Quantité limitée

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel): UN1950, AEROSOLS, 2.1, - Quantité limitée

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air): UN1950, AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1, - Quantité limitée

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): UN1950, AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1, - Quantité limitée

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): UN1950, AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1, - Quantité limitée

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

## **SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
TSCA Dans l'inventaire TSCA

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

Version 1.2

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/27/2025

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

### WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pictogrammes de danger



Bouteille à gaz



Flamme

Mention d'avertissement Mentions de danger

Danger:

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

**Prévention:** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Stockage:** Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

**Elimination:** Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

| Version:           | 1.2        |
|--------------------|------------|
| Date de révision:  | 10/01/2023 |
| Date d'impression: | 04/27/2025 |

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.